

subsistance de \$50.00 plus les frais de voyage. M^e R. K. Smith, C.R., \$56,505.00, comprenant les honoraires de \$100.00 par jour, une allocation de subsistance de \$20.00 plus les frais de voyage. M. H. A. Renwick, \$52,123.00, comprenant les honoraires de \$100.00 par jour, une allocation de subsistance de \$20.00 par jour plus les frais de voyage.

4. Le nombre d'employés de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (à l'exclusion des experts conseils) a varié d'une année à l'autre et les dépenses totales sous forme de traitements, entre le 1^{er} novembre 1962 et le 1^{er} février 1968, ont été de \$368,200.00.

Voici les noms des personnes qui sont présentement à l'emploi de la Commission royale d'enquête sur le pilotage ainsi que les traitements qu'elles touchent de la Commission: G. W. Nadeau, Secrétaire, directeur des recherches et conseiller adjoint (prêté par le ministère des Transports). (Allocation révoicable de \$6,429.00 par année). F. C. Morissette, Secrétaire adjoint (prêté par la Commission de la fonction publique). (Allocation révoicable de 2,500.00 par année). Le capitaine J. A. Heenan, Conseiller technique, traitement de \$12,600.00. Le commandeur C. H. Little, Rédacteur anglais, traitement annuel de \$15,000.00. Le commandant Georges Sabouret, Rédacteur français, traitement annuel de \$15,000. M^{me} J. Lamontagne, Employée de bureau, traitement annuel de \$6,256.00. M^{me} E. Tzopa, Employée de bureau, traitement annuel de \$5,847.00. M^{me} D. Chabot, Employée de bureau, traitement annuel de \$5,594.00. M^{me} E. Havercroft, Employée de bureau, traitement annuel de \$5,571.00. M^{me} Y. Nadeau, Employée de bureau, traitement annuel de \$5,400.00. M^{me} C. Alary, Employée de bureau, traitement annuel de \$5,228.00. M^{me} H. Heatley, Employée de bureau, traitement annuel de \$4,093.00. M. L. Ménard, Employé de bureau, traitement annuel de \$4,021.00.

5. Le rapport de la Commission royale au gouvernement sera publié en cinq parties dont chacune formera un volume ou une série de volumes. C'est la Partie I qui sera la plus importante: elle portera sur l'état actuel des lois relatives au pilotage au Canada, indiquera si ces lois sont satisfaisantes ou non à la lumière des conditions existantes révélées par les dépositions, et recommandera les modifications fondamentales à apporter à la loi, y compris l'organisation du pilotage, afin de répondre aux exigences présentes et futures du service de pilotage. La Commission compte être en mesure de soumettre cette première partie de son rapport au gouvernement d'ici 6 ou 8 semaines. Les autres parties du rapport, sous forme de pièces justificatives, souligneront la situation réelle qui existe dans chacune des 25 circonscriptions

[M. Matheson.]

de pilotage du Canada, y compris celles des Grands lacs. Ces rapports distincts (Partie II à Partie V) seront soumis au gouvernement au fur et à mesure qu'ils seront terminés, ce qui pourrait prendre encore un an.

LES PROJETS DE LA CAISSE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 990—L'hon. M. MacLean:

1. Quels projets sont a) en voie d'exécution et b) prévus en vertu de la Caisse pour le développement économique rural dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel est le montant total des dépenses, par le gouvernement du Canada, que représentent ces projets pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969 a) dans l'Île du Prince-Édouard, b) dans l'ensemble du Canada?

3. Combien de fonctionnaires du Canada sont affectés à ce programme dans l'Île du Prince-Édouard?

4. Où ces fonctionnaires seront-ils postés?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): 1. a) Aucun. b) Les représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial travaillent ensemble à la préparation d'un plan complet et détaillé de développement rural qui sera présenté aux gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Édouard.

2. a) En 1967-1968: Aucun.

En 1968-1969: On demandera au Parlement d'approuver pour l'Île du Prince-Édouard, une demande de crédit de \$700,000 en vertu de la loi sur le Fonds de développement économique rural. b) En 1967-1968, le montant des dépenses dans l'ensemble du Canada s'élèvera à environ \$6 millions.

En 1968-1969, on demandera au Parlement d'approuver une demande de crédit de \$9,600,000 pour l'ensemble du Canada, en vertu de la loi sur le fonds de développement économique rural.

3. Deux fonctionnaires du Canada travaillent à temps plein à la préparation d'un plan complet et détaillé de développement rural dans l'Île du Prince-Édouard. De plus, de temps à autre, plusieurs autres fonctionnaires fédéraux ont travaillé et travaillent, dans l'Île du Prince-Édouard, à la préparation du plan.

4. Les deux fonctionnaires fédéraux qui travaillent à temps plein à la préparation du plan complet et détaillé de développement rural vivent à Charlottetown (Î. P.-É.).

[Français]

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE D'ÉCOLES DE PROTECTION CIVILE

Question n° 992—M. Laprise:

1. Combien y a-t-il d'écoles de protection civile, a) au Canada, b) dans chaque province?